

La pierre sèche dévoile ses ambitions nationales

La filière française de la pierre sèche a fixé sa date de naissance : le 2 février prochain à Mende (Lozère), les secondes « rencontres nationale de la Lauze et de la pierre sèche » lui serviront de rampe de lancement.

Laurent Miguet

20 juillet 2023 \ 10h31



© Laurent Miguet

Les lauziers et bâtisseurs en pierre sèche démontreront leur savoir-faire les 2 et 3 février prochains à Mende (Lozère).

L'association des Artisans lauziers et couvreurs (ALC) a suivi le modèle tracé par les Artisans bâtisseurs en pierre sèche (ABPS). Les deux organisations professionnelles conjuguent leur force dans l'organisation de l'événement qui clôturera quatre ans de coopération, les 2 et 3 février prochain à Mende (Lozère) : depuis 2020, le programme Laubapro, acronyme de

Lauziers et bâtisseurs professionnels, se traduit dans 10 actions portées par 13 partenaires, sous la houlette du Commissariat du Massif central, émanation de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Les lauziers dans la foulée des bâtisseurs

Aînée des deux associations d'artisans, l'ABPS a coordonné Laubapro en s'appuyant sur plusieurs briques territoriales réparties dans le Massif Central : le Parc national des Cévennes et les parcs naturels régionaux des Causses du Quercy, des Grands Causses, des monts d'Ardèche et de l'Aubrac. Le tour de table financier du programme intègre également les départements du Tarn, de l'Aveyron et de la Lozère, les régions Occitanie et Rhône-Alpes Auvergne, ainsi que les chambres des métiers de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot, et enfin la fédération française des professionnels de la pierre sèche.

« L'ABPS a tracé le chemin. Nous avons suivi le modèle de ce grand frère, ce qui nous a permis de nous développer en vitesse accélérée », témoigne Nicolas Diet, l'un des deux permanents d'ALC, hébergée par la chambre de métiers de la Lozère. Cette dynamique s'est traduite dans le lancement des deux certificats de qualification professionnelle ouverts aux titulaires de CAP de couvreurs, et dédiés respectivement au travail des calcaires et des schistes.

Métiers en tension

La suite du « développement accéléré » passe par les règles professionnelles : tout comme l'ABPS qui a finalisé les siennes en 2017, l'ALC s'est associé avec la Fédération française du bâtiment pour rédiger le document cadre du métier de lauzier couvreur. Le groupe d'artisans dédié s'est fixé l'objectif d'une finalisation en 2026. Il s'appuie sur la participation du laboratoire de mécanique et de génie civil de l'université de Montpellier.

Outre la montée en puissance d'ALC, la restitution de Laubapro présentera plusieurs différences de taille par rapport aux premières « rencontres nationales de la Lauze et de la pierre sèche », qui avaient clôt le précédent programme Laubamac - acronyme de Lauziers et bâtisseurs du Massif central – les 4 et 5 avril 2019 à Florac (Lozère) : « Une seconde journée s'adressera au grand public. Elle vise à attirer vers nos métiers en tension des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle », annonce Tsilia Toussaint, coordinatrice de Laubapro à l'ABPS.

Un marché en demande

Mais la principale nouveauté tient dans l'ambition nationale désormais revendiquée : « La filière vise tous les territoires. Nous voulons sortir du carcan du Massif Central, car le besoin s'exprime partout : dans le public comme chez les professionnels, qu'il s'agisse des artisans du bâtiment et du paysage, des architectes, des bureaux d'études ou des collectivités », poursuit Tsilia Toussaint.

L'étude de marché réalisée dans le cadre de Laubamac avait déjà identifié le potentiel, y compris pour les lauziers : « Elle recensait une tradition vivante portée par 500 entreprises dans 47 départements », rappelle Nicolas Diet. Mais pour transformer l'essai et ouvrir le marché, les entreprises doivent multiplier les preuves des qualités des ouvrages qu'elles réalisent.

Objectif Décennale

Sur ce terrain aussi, l'ABPS a montré la voie : 20 chantiers pilotes d'aménagement extérieur, listés à l'issue de Laubamac, font l'objet d'un suivi sur 10 ans, en vue de rendre possible l'accès des professionnels à l'assurance décennale. De nouvelles opérations démonstratives permettront de prouver les qualités hydrauliques du matériau, en particulier dans la réalisation de calades sur des chemins en pente : des ouvrages perméables, mais non reconnus comme tels.

« Pour accéder à l'autonomie financière, la filière a franchi une première étape avec la mise en place des formations. La suite passe par le financement privé de l'expertise et de la recherche », estime Nicolas Diet.

Appel aux éco-contributeurs

La future association fédérative devrait s'engager sur la piste des éco-contributions financées par les producteurs des matériaux du bâtiment. Elle s'intéressera à la reproductibilité des mécanismes mis en place dans ce domaine par la filière bois. Les professionnels de la pierre sèche nourrissent également l'espoir de formaliser leurs fiches de données environnementales et sociales, pour pouvoir bénéficier de la réglementation environnementale 2020.

Leur programme passe enfin par le déblocage des freins à l'extraction, réglementée pour des exploitations industrielles, sans commune mesure avec les micro-carrières visées par l'ABPS et l'ALC. « On ne lâche pas l'idée d'un régime intermédiaire entre autorisation et déclaration », confie Nicolas Diet.